MIRABEL VOUS INFORME

Vol. 5, n° 12 | BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPAL | Juin 2019

Le remblai des terrains

Tolérance zéro à Mirabel

La Ville de Mirabel désire informer les entreprises et propriétaires qu'elle fera preuve d'une très grande fermeté en matière de remblai sur son territoire.

« La position de la Ville est claire : à Mirabel, c'est tolérance zéro en matière de remblai. Nous sommes reconnus pour notre zone agricole et le message que nous voulons faire passer, c'est que des procédures seront immédiatement entamées contre toute entreprise ou propriétaire qui viendra déverser du matériel non autorisé sur notre territoire » , déclare le maire Jean Bouchard.

En effet, il est important de s'informer avant d'effectuer un remblai sur un terrain, qu'il soit résidentiel, commercial, industriel ou agricole. Un permis est nécessaire pour effectuer des travaux de déblai ou de remblai dès qu'il y a apport sur un terrain de plus de 100 mètres cubes (le chargement d'environ cinq camions 12 roues) de nouveau matériel venant de l'extérieur du site ou qu'il y a retrait sur un terrain de 100 mètres cubes et plus de sol du site pour l'apporter ailleurs, y compris sur la même propriété. Une exception existe toutefois dans le cas où ce type de travaux est requis dans le cadre d'un permis de construction neuve ou pour la réalisation de travaux d'infrastructures municipales.

Toute demande de certificat d'autorisation pour la réalisation de travaux de déblai ou de remblai doit être accompagnée des renseignements suivants :

- Un document produit et signé par un spécialiste compétent dans le domaine des sols précisant la qualité et le type de sol à déblayer et à remblayer, la quantité de matériel à retirer du site et à remblayer, ainsi que la justification des besoins justifiant les travaux de déblai. Le rapport doit aussi inclure un plan en coupe du site avant et après les travaux ;
- Pour ce qui est des travaux de déblai ou de remblai effectués en zone agricole permanente, le document susmentionné doit obligatoirement être produit par un agronome.

La Ville de Mirabel est déterminée à prendre tous les moyens dont elle dispose afin de faire interrompre des travaux qui sont en contravention avec sa réglementation. Elle en a d'ailleurs déjà fait la preuve récemment alors que des inspecteurs ont constaté que d'énormes quantités de matériaux (terre, roches, briques et autres résidus de construction) avaient été illégalement déversés sur des terrains. Du remblai avait même été fait dans des cours d'eau et un grand nombre d'arbres avaient été coupés sans autorisation dans la foulée des activités de remblai. Des injonctions ont alors été prises contre les contrevenants devant la Cour supérieure. Par ailleurs, des amendes salées seront imposées autant aux propriétaires qu'aux entreprises qui font du remblai à Mirabel sans autorisation.

RÉDACTION ET PRODUCTION Service des communications | **IMPRESSION** Hebdo Litho | **PHOTO** Yvan Labelle, Image-13 | **DISTRIBUTION** Postes Canada
RENSEIGNEMENTS Service des communications, Ville de Mirabel, 14111, rue Saint-Jean, Mirabel (Québec) J7J 1Y3 | **TÉLÉPHONE** 450 475-8653
SITE INTERNET www.ville.mirabel.qc.ca | **COURRIEL** communications@ville.mirabel.qc.ca | **DÉPÔT LÉGAL** Bibliothèque nationale du Québec | **TIRAGE** 24 800 exemplaires

VILLE DE MIRABEL

Défi OSEntreprendre 2019

La Maison Tricotisse lauréate

La 21e édition du Défi OSEntreprendre, organisée en partenariat avec Mirabel économique, dévoilait les lauréats de l'année devant quelque 200 invités, le 2 mai dernier, au centre culturel du Domaine-Vert Nord. Le président d'honneur de ce 21e Défi, M. Jonathan Léveillé d'*Openmind Technologies* a tenu à souligner l'importance de l'entrepreneuriat, de la persévérance et d'avoir la confiance en soi afin de réaliser ses rêves.

À Mirabel, dans la catégorie *Économie sociale*, la Maison Tricotisse, s'est vue remettre le prix du volet Création d'entreprise pour son école-ateliers d'arts textiles traditionnels dont la mission est de transmettre le savoir-faire artisanal aux jeunes à partir de 8 ans. La récipiendaire de Mirabel représentera la région des Laurentides lors du Gala national qui se tiendra le 12 juin prochain, au Palais Montcalm de Québec.

Les prix remis aux lauréats du 21e Défi régional OSEntreprendre, totalisant cette année, une somme de 14 000 $, étaient attribués aux entreprises qui se sont démarquées par la qualité de leur projet, leur sens de l'innovation et leur créativité.

Dans l'ordre habituel: M. Michel Dicaire-Acosta, attaché politique de M. Simon Marcil, Mme Johanne Tessier, responsable locale du Défi OSEntreprendre, Mme Danielle Rochon, de Maison Tricotisse, M. Jean Bouchard, maire de Mirabel.

Mme Jeannic D'Aoust reçoit le Prix d'excellence dans la catégorie Comité du président de la COMAQ, M. Jean-Marie Beaupré.

La COMAQ décerne un prix à Mme Jeannic D'Aoust, trésorière de la Ville de Mirabel

C'est lors du 51e congrès de la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec, qui se déroulait à Saint-Hyacinthe du 22 au 24 mai dernier, que Mme Jeannic D'Aoust, OMA, trésorière de la Ville de Mirabel, s'est vue décerner le Prix d'excellence dans la catégorie Comité.

Mme D'Aoust a été honorée pour son engagement soutenu et considérable de 13 ans au sein du comité de TPS-TVQ. Elle est un véritable atout pour ce comité par son expertise, son dynamisme et sa passion pour les chiffres. Présidente du comité depuis 11 ans, elle a eu l'occasion de participer à la réalisation du projet de publication du *Manuel électronique* avec Raymond Chabot Grant Thornton et Wolters Kluwer, en plus de rédiger régulièrement des chroniques sur la TPS et la TVQ dans le bulletin *L'intérêt financier*.

Subventions de 15 000 $ remises à deux entreprises agricoles mirabelloises

Ferme Bédard :
Mme Maurice, Scott et David-Alexandre Bédard, M. Bouchard

Ferme Éco-Grains :
M. Bouchard, Claudie, Maxime et Xavier Leclerc, Mme Maurice

Le 2 mai dernier, le maire de Mirabel, Jean Bouchard, et l'agente de développement économique, Chantale Maurice, soulignaient le démarrage de deux nouvelles entreprises agricoles sur le territoire mirabellois. Une subvention totalisant 15 000 $ a été remise à deux familles très dynamiques du milieu agricole.

Ferme Bédard

La Ferme Bédard, située dans le secteur Saint-Jérusalem et récemment acquise par Scott et David-Alexandre Bédard, comprend une terre de 116 hectares dont une érablière et une écurie. L'entreprise qui combine les activités de grande culture, d'acériculture et de location de pension pour chevaux compte à moyen terme y faire vivre deux familles. Ayant grandi et travaillé toute leur vie sur la ferme familiale laitière, les deux frères, diplômés en agriculture, se sont vus remettre une somme de 5000 $ chacun afin de pouvoir poursuivre leur passion.

Pour se démarquer des autres fermes offrant le service de pension pour chevaux, la jeune relève mise sur leur grande expérience en santé et bien-être animal et sur une offre personnalisée, soit la location de box avec ou sans services équins. Pour en savoir davantage sur leurs services, visitez le www.ecurie5250.com ou téléphonez au 450 806-0458.

Ferme Éco-Grains

La Ferme Éco-Grains, située dans le secteur Saint-Augustin, compte quatre sociétaires, membres de la même famille : Claudie, Maxime, Xavier et Denis Leclerc. L'entreprise, présentement en période de transition afin de devenir une entreprise agricole biologique, se spécialise en production de grains destinés à la consommation humaine. L'engouement pour les produits biologiques et pour l'intégration d'un apport plus élevé de protéines végétales annonce des perspectives de viabilité fort enviables pour cette entreprise. Le haut niveau de spécialisation de Maxime, qui termine une maîtrise en ingénierie agricole de précision à l'Université McGill, combiné à la diversité des expertises et des formations de l'ensemble des sociétaires, positionnent déjà très favorablement la Ferme Éco-Grains dans son créneau d'activités. Devant cette perspective de réussite, Mirabel économique a tenu à encourager le développement de l'entreprise en remettant un chèque de 5 000 $ à Maxime Leclerc.

Consciente des défis importants que rencontrent la relève pour s'établir en agriculture, Mirabel est heureuse de soutenir, par le biais de son Fonds à la relève agricole (FRA), le dynamisme de la relève tout en contribuant à l'émergence de nouvelles entreprises agricoles sur son territoire.

Vous avez un projet agricole ou d'agro-transformation ?

Le Fonds de la relève agricole (FRA) soutient financièrement les exploitations mirabelloises en phase :

✓ démarrage ✓ acquisition ✓ transfert

Vous pourriez vous qualifier à une aide financière maximale de 5 000 $.

Soumettez-nous votre projet.

Pour connaître les critères du Fonds et savoir comment déposer une demande, consultez le site Internet de la Ville sous l'onglet Mirabel économique ou communiquez avec Chantale Maurice au 450 475-2008, poste 4067 ou à c.maurice@mirabeleconomique.ca.

VILLE DE MIRABEL
Mirabel économique

Projet d'école secondaire

Mirabel et Saint-Colomban déposent un mémoire conjoint

Dans le but de répondre aux défis que pose le boom démographique observé à Saint-Colomban et Mirabel depuis plusieurs années, les deux municipalités ont uni leurs forces dans une démarche commune auprès de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord (CSRDN) afin qu'une nouvelle école secondaire soit implantée sur le territoire de l'une des deux villes. C'est dans cette perspective qu'elles ont déposé plus tôt cette semaine un mémoire à la CSRDN.

« La zone centrale constituée par Saint-Colomban et Mirabel dispose de six écoles primaires qui fonctionnent à plein régime. Les premières vagues de jeunes ont déjà commencé à arriver au secondaire et le plus fort de la vague reste à venir; pourtant, aucun établissement secondaire n'est situé à proximité, toutes les écoles étant concentrées à Saint-Jérôme. Il est temps de rétablir l'équilibre régional dans la répartition des écoles de niveau secondaire afin de rapprocher les écoles des populations qu'elles desservent et ainsi réduire le temps de trajet de nos jeunes », explique le maire de Saint-Colomban, Xavier-Antoine Lalande.

« Les similitudes entre nos deux villes, tant du point de vue du territoire que de nos populations respectives, et l'importance que nous accordons à l'éducation de nos jeunes expliquent pourquoi Mirabel et Saint-Colomban s'allient afin de faire la démonstration du bien-fondé de construire une école secondaire dans l'une ou l'autre ville, a déclaré le maire de Mirabel Jean Bouchard. De plus, nous sommes persuadés que la proximité de l'école secondaire avec le lieu de résidence favorise le sentiment d'appartenance de l'élève pour sa communauté et agit favorablement sur sa motivation et la vie étudiante en général. »

En vélo

La prudence est de mise

Les cyclistes ont chevauché à nouveau leur vélo. Afin de que tous puissent profiter des routes bucoliques situées sur le territoire mirabellois, que ce soit pour la pratique récréative ou sportive, il y a de saines habitudes de cohabitation routières à prendre afin de rendre l'activité agréable et sécuritaire pour tous.

Voici quelques exemples :

- Roulez en ligne droite et signalez vos intentions.

Si vous circulez en groupe ;

- Circulez en peloton de 15 cyclistes maximum ;
- Circulez en file indienne ;
- Gardez 1,5 mètre de distance entre les cyclistes et les automobilistes lors d'un dépassement.

Code de la sécurité routière

Depuis un an, le Code de la sécurité routière a été modifié pour l'ensemble des usagers. Pour les cyclistes, certaines règles ont aussi été rectifiées. Notamment on y apprend que désormais face à un feu rouge et un feu pour piétons activés, le cycliste est autorisé à poursuivre sa route. Toutefois, il doit s'immobiliser, accorder la priorité aux piétons et circuler à une vitesse raisonnable et prudente.

La règle concernant l'arrêt obligatoire lorsqu'un autobus scolaire active ses feux rouges intermittents et déploie son panneau d'arrêt s'applique aussi pour les cyclistes.

De plus, l'interdiction pour les conducteurs de véhicules motorisés d'utiliser un téléphone cellulaire ou des écouteurs durant la conduite s'applique aussi aux cyclistes. Lors d'un non-respect de l'un de ces règlements, des amendes varient de 80 à 100 $ pourront être remises.

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez consulter le site Internet de la SAAQ à : https://saaq.gouv.qc.ca/salle-de-presse/actualite/modification-majeure-du-code- de-la-securite-routiere/

Guy Lavallée , Monique Heafey et André Baribeau, les trois gagnants du tournoi régional de pétanque.

Tournoi régional de pétanque

Des Mirabellois remportent l'argent

Trois représentants du Club de pétanque de Mirabel, Guy Lavallée , Monique Heafey et André Baribeau ont remporté la deuxième position lors du tournoi régional de pétanque de la FADOQ des Laurentides qui avait lieu au Quartier 50+, à Saint-Jérôme, le jeudi 23 mai dernier.

Cette victoire permettra aux trois récipiendaires de représenter Mirabel lors du tournoi provincial de pétanque qui aura lieu à Trois-Rivières, le 18 septembre prochain.

Festival des harmonies et orchestres symphoniques de Sherbrooke

Le *Stage Band* ESM remporte l'or

Les 17 élèves de l'ensemble jazz le *Stage Band* ESM, accompagnés de leur enseignant de musique, Benoît Derosby, reviennent avec une médaille d'or acquise lors de la 90e édition du Festival des harmonies et orchestres symphoniques du Québec, qui avait lieu à l'Université de Sherbrooke, du 17 au 19 mai dernier.

Le groupe de musique de l'École secondaire de Mirabel, qui en est à sa troisième année d'existence, s'est vu remettre, outre la breloque en or, une bourse de 150 $ pour sa prestation dans la catégorie 5e secondaire / régulier.

Le *Stage Band* ESM n'en est pas à ses premiers succès puisque l'an dernier, lors du même festival qui accueille plus de 8 000 musiciens de partout à travers le Québec, le groupe visitait pour la première fois la plus haute marche du podium.

Sécurité des piscines résidentielles et des spas

Source : Société de sauvetage du Québec

En cette période estivale, la Ville de Mirabel souhaite réitérer l'importance de bien protéger l'accès aux piscines résidentielles, et ce, qu'elle soit existante ou future. Sachez que ces mesures de protection jouent un rôle essentiel dans la prévention de la noyade.

La réglementation municipale, selon le type de piscine (hors-terre, démontable, semi-creusée ou creusée), fixe des normes pour assurer une protection adéquate de l'accès aux piscines résidentielles.

Voici globalement les principales normes applicables selon le type d'installation.

Piscines creusées ou semi-creusées

Toute piscine creusée ou semi-creusée (moins de 1,2 mètre de paroi hors-sol) doit être entourée d'une enceinte de manière à en protéger l'accès. Ceci s'applique aussi aux piscines démontables ayant une hauteur de paroi hors-sol inférieure à 1,4 mètre et dont la profondeur d'eau est de plus de 60 centimètres. L'enceinte (clôture) doit être conforme à ce qui suit :

- empêcher le passage d'un objet sphérique de 10 cm de diamètre ;
- être d'une hauteur d'au moins 1,2 mètre ;
- être dépourvue de tout élément de fixation, saillie ou partie ajourée pouvant en faciliter l'escalade ;
- la distance entre le sol et le dessous de la clôture ne peut excéder 10 cm ;
- spécifiquement pour les piscines creusées, un espace libre d'au moins 1,2 mètre (3,9') doit être maintenu, tout autour de la piscine, entre la clôture et le périmètre de la surface de l'eau ;
- un mur formant une partie d'une enceinte ne doit pas être pourvu d'une ouverture permettant de pénétrer dans l'enceinte ;
- une haie ou des arbustes ne peuvent constituer une enceinte.

Un accès ou une porte doit être aménagé dans une enceinte et avoir les caractéristiques suivantes :

- être conforme aux caractéristiques mentionnées ci-haut ;
- être muni d'un dispositif de sécurité passif installé du côté intérieur de l'enceinte, dans la partie supérieure de la porte et permettant à cette dernière de se refermer et de se verrouiller automatiquement. Ce dispositif de sécurité doit être fermé à clé ou cadenassé lorsque la piscine n'est pas sous la surveillance directe d'un adulte.

Piscine hors-terre et démontable

Toute piscine hors-terre dont la hauteur de la paroi est d'au moins 1,2 mètre en tout point par rapport au sol ou une piscine démontable dont la hauteur de la paroi est de 1,4 mètre ou plus n'a pas à être entourée d'une enceinte lorsque l'accès à la piscine s'effectue de l'une ou l'autre des façons suivantes :

- au moyen d'une échelle munie d'une portière de sécurité qui se referme et se verrouille automatiquement pour empêcher son utilisation par un enfant ;
- au moyen d'une échelle ou d'une plateforme dont l'accès est protégé par une enceinte répondant aux exigences prévues pour les piscines creusées ou semi-creusées ;
- à partir d'une terrasse rattachée à la résidence et aménagée de telle façon que sa partie ouvrant sur la piscine est protégée par une enceinte répondant aux exigences prévues pour les piscines creusées ou semi-creusées.

Sécurité d'un spa extérieur

Tout spa extérieur doit être muni d'un couvercle fermé en tout temps lorsqu'il n'est pas utilisé ou entouré d'une clôture d'une hauteur minimale de 1,2 mètre.

Important

Le règlement de zonage de la Ville ne confère aucuns droits acquis en ce qui concerne le respect des dispositions réglementaires touchant la protection de l'accès aux piscines résidentielles. De ce fait, toute piscine sur le territoire de Mirabel se doit d'être conforme à la réglementation en vigueur.

Pour toute question, veuillez communiquer avec le Service de l'aménagement et de l'urbanisme, au 450 475-2007, par courriel à info.urbanisme@ville.mirabel.qc.ca ou en vous présentant à l'hôtel de ville, durant les heures d'ouverture.

Secteur de Saint-Benoît

On souligne la Journée nationale des patriotes

Entourant le maire Jean Bouchard et la conseillère Isabelle Gauthier, on aperçoit M. Simon Marcil, député fédéral, M .Tremblay, membre des fans des patriotes, M.Gilbert Desmarais, bénévole et fan des patriotes, M. Richard Savard, bénévole et fan des patriotes, et le prêtre Michel Jasmin.

Pour une deuxième année, dans le secteur de Saint-Benoît, a eu lieu le lever symbolique du drapeau des patriotes là où se sont déroulés en 1837-1838, des événements historiques qui ont bouleversé notre histoire.

C'est en présence de plusieurs dignitaires, de représentants d'organismes du milieu, de spécialistes d'histoire et de citoyens que le nouveau comité de mise en valeur de Saint-Benoît a présenté cet événement commémoratif historique.

On a souvent nommé Saint-Benoît de Mirabel comme lieu historique de premier ordre au Québec, et aussi surnommé Saint-Benoît « le village anéanti », car en 1837-1838, ce village a été complètement rasé par le feu lors d'une opération militaire de l'armée du général Sir John Colborne, des troupes anglaises et de volontaires composées de 5 000 à 6 000 hommes. Plusieurs personnages importants de l'époque ont également vécu dans ce village au sein duquel on trouve encore aujourd'hui des maisons à caractère historique.

L'un des moments importants de cette journée commémorative a été le lever du drapeau effectué par des personnages d'époque, suivi d'un tir à blanc protocolaire.

Une plaque honorifique a également été inaugurée à la mémoire des patriotes.

Nettoyage des berges

De nombreux citoyens répondent à l'appel

Le samedi 25 mai dernier avait lieu une corvée de nettoyage des berges des rivières Belle-Rivière et Mascouche (Sainte-Marie), respectivement dans les secteurs de Sainte-Scholastique et de Saint-Janvier.

Plusieurs citoyens ont répondu à l'appel et ont participé à cet effort collectif visant à nettoyer une partie des deux cours d'eau obstrués par endroit par des arbres tombés, des détritus et toutes sortes d'autres objets.

Dans le secteur de Sainte-Scholastique, ils étaient une trentaine de bénévoles à mettre l'épaule à la roue, et ce, pour une quatrième année consécutive. Dans le secteur de Saint-Janvier, les bénévoles vivaient une première expérience similaire. L'opération, considérée comme une première phase, s'est étendue sur une longueur de deux kilomètres et a permis de libérer la rivière de plusieurs objets. De plus, une opération de nettoyage des rues était aussi organisée dans le but de ramasser les déchets au sol dans les rues avoisinantes.

« Ces actions citoyennes sont des exemples concrets de prise de conscience collective pour la sauvegarde et l'amélioration de notre environnement », indique le maire Jean Bouchard.

Des bénévoles de tous âges ont participé à l'opération de nettoyage des berges dans le secteur de Saint-Janvier, comme l'illustre la photo prise avec le maire Jean Bouchard et le conseiller Robert Charron.

Ils étaient nombreux, incluant le maire de Mirabel et la conseillère Francine Charles, à contribuer au succès de l'opération nettoyage de la Belle-Rivière, dans le secteur de Sainte-Scholastique.

Toutes sortes d'objets ont été retirés de la rivière Belle-Rivière lors de l'opération.

À l'arrivée de l'été

Respectons le règlement d'arrosage

Durant la période estivale, une patrouille de surveillance sillonne les rues de jour, de soir et même de nuit, afin de faire respecter le règlement d'arrosage qui est en vigueur du 15 avril au 15 octobre, pour les abonnés du réseau d'eau municipal. Dans l'éventualité où le règlement ne serait pas respecté, un constat d'infraction sera émis au contrevenant.

Interdiction d'arrosage

La municipalité peut imposer une interdiction d'arrosage pour prévenir une pénurie d'eau potable, et ce, en tout temps. Surveillez les avis municipaux qui paraissent dans le bulletin municipal, sur le site Internet de la Ville et sur les panneaux situés à l'entrée de chaque secteur.

Nettoyage de l'entrée ou des véhicules

Il est interdit de laisser ruisseler l'eau en nettoyant le trottoir ou son véhicule.

Remplissage des piscines

Le remplissage des piscines est permis entre minuit et 16 h, uniquement.

Pelouse jaune

Évitez d'arroser la pelouse jaune. Elle est en état de dormance et verdira lors de la prochaine pluie.

Nouvelle pelouse

Dans le cas d'une nouvelle pelouse, un permis d'arrosage est obligatoire pour arroser pendant 15 jours consécutifs durant les heures autorisées seulement. Un seul permis par résidence, par année, peut être octroyé.

Pour de plus amples renseignements ou pour se procurer un permis d'arrosage, veuillez communiquer avec le Service de l'environnement, au 450 475-2006 ou par courriel au : infoenvironnement@ville.mirabel.qc.ca

EN VIGUEUR DU 15 AVRIL AU 15 OCTOBRE

INDICATIONS	DATE PAIRE	DATE IMPAIRE	HEURES PERMISES
ADRESSE PAIRE	X		5 H À 7H 21 H À 23 H SEULEMENT
ADRESSE IMPAIRE		X	
NOUVELLE PELOUSE permis d'arrosage : 450 475-2006	X 15 jours consécutifs	X 15 jours consécutifs	
PISINE À REMPLIR	X	X	MINUIT À 16H

VILLE DE MIRABEL

Vari·été

10e ANNIVERSAIRE !

Cette année, la programmation «les Vari-Été» célèbre son dixième anniversaire. Soyez des nôtres, **tous les mardis, 19 h, du 25 juin au 20 août**, dans l'un des secteurs de Mirabel et venez découvrir des artistes talentueux !

CONCOURS

Pour vous remercier de votre présence tout au long de ces années, le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire **vous offre la chance de gagner trois paires de billets de spectacle** de l'un des diffuseurs de la région pour la programmation automne 2019 !

Pour participer :
Veuillez remplir un coupon de participation par spectacle en page 7 de ce cahier et le déposer dans la boîte de concours lors de votre présence à l'un des spectacles des Vari-Été 2019.

Le **tirage des trois paires de billets** aura lieu lors de la dernière représentation des Vari-Été, le **mardi 20 août**

Carte des secteurs

25 JUIN
Églantine &
le Capitaine Pompidou

16 JUILLET
André Thériault
& Éloi Amesse -
Chansons de récoltes

6 AOÛT
Mathieu Provençal
Première partie:
Léila Soucy

2 JUILLET
Les Croches chantent
Dassin et ses cousins

23 JUILLET
Smokin' DeVille

13 AOÛT
The Vinyls

9 JUILLET
Anne-Lune

30 JUILLET
Louise Fontaine
& ses invités

20 AOÛT
Billy Country Band

VARI·été

Nº 1

Mardi 25 juin
19 h

AU PARC DE LA MONTAGNE
16655, RUE DES QUATRE-SAISONS
SECTEUR DE MIRABEL-EN-HAUT

ÉGLANTINE & LE CAPITAINE POMPIDOU

Églantine et le **Capitaine Pompidou**, complices de voyages et d'aventures extraordinaires, sont les héros attachants d'un spectacle musical pour enfants. Ils nous offrent un spectacle avec animation et jeux pour les enfants de 3 à 8 ans.

GRATUIT

EN CAS DE PLUIE...
Le spectacle se tiendra au gymnase de l'école Mer et Monde, situé au 16905, rue de l'Ambre.

VILLE DE MIRABEL

VARI·été

Nº 2

Mardi 2 juillet
19 h

AU CENTRE CULTUREL DE SAINT-BENOÎT
9175, RUE DUMOUCHEL
SECTEUR DE SAINT-BENOÎT

les Croches chantent Dassin et ses cousins

LES CROCHES, ce sont 3 gars, **Martin Giroux**, **Joël LeMay** et **Régis Archambault** rassemblés pour créer une formation au genre musical « rétro-acoustique-déjanté » ! Le trio présente avec ses couleurs, des vieux succès de la chanson française, armé de guitares, d'une contrebasse, de percussions diverses, de beatbox ingénieux et surtout d'harmonies vocales surprenantes. Les CROCHES sauront vous plaire avec leurs allures remixées et bien audacieuses !

GRATUIT

EN CAS DE PLUIE...
Le spectacle se tiendra à l'intérieur du centre culturel de Saint-Benoît, situé au 9175, rue Dumouchel.

VILLE DE MIRABEL

VARI·été

No 3

Mardi 9 juillet
19 h

AU PARC DES CHAMPIONS
17475, RUE DU GRAND-PRIX
SECTEUR DU DOMAINE-VERT SUD

Anne Lune

Dans son tout nouveau spectacle, la pétillante **Anne-Lune** reçoit la visite de son ami **Balthazar**, qui veut découvrir son univers. La chanteuse profite de l'occasion pour aborder le thème de l'estime de soi. Avec des chansons super rythmées portant des titres comme J'ai ma place, On est tous différents, Fier de soi, parions que les enfants, les adultes et même Balthazar repartiront sur le chemin de la vie avec un baluchon rempli de précieux outils !

GRATUIT

EN CAS DE PLUIE...
Le spectacle se tiendra à l'intérieur du centre culturel du Domaine-Vert Nord, situé au 17530, rue Jacques-Cartier.

VILLE DE MIRABEL

VARI·été

No 4

Mardi 16 juillet
19 h

AU PARC LACOMBE
10170, RUE SAINT-VINCENT
SECTEUR DE SAINTE-SCHOLASTIQUE

ANDRÉ THÉRIAULT & ÉLOI AMESSE
Chansons de récoltes

Chansons de récoltes est une incursion dans l'univers foisonnant du fantaisiste **André Thériault** et du violoneux **Éloi Amesse**. Les deux musiciens sèment la bonne humeur avec leurs chansons déterrées d'une époque où la terre et l'habitant étaient dans le cœur de tous et chacun. Les ritournelles d'Oscar Thiffault, Pierre Daigneault, Jacques Labrecque, l'Abée Gadbois et bien d'autres vous arracheront un sourire et vous mettront en appétit à coup sûr !

GRATUIT

EN CAS DE PLUIE...
Le spectacle se tiendra dans la salle paroissiale, au 9381, côte des Saints.

VILLE DE MIRABEL

VARI·été

Nº 5

Mardi 23 juillet
19 h

DANS LE STATIONNEMENT DU CENTRE CULTUREL JEAN-LAURIN
8505, RUE SAINT-JACQUES
SECTEUR DE SAINT-AUGUSTIN

Smokin' DeVille

Smokin' DeVille fait revivre la musique des fifties avec un rockabilly marginal influencé par la musique surf, swing et rock n' roll de l'époque. À ce savant mélange s'ajoute une énergie festive et rugissante qui ne laisse personne indifférent. Embarquez dans le « trip » Smokin' De Ville et roulez le gaz à fond vers une fête brûlante de style rétro. Attention, Smokin' DeVille, ça décoiffe !

GRATUIT

EN CAS DE PLUIE...
Le spectacle se tiendra à l'intérieur du centre culturel Jean-Laurin, situé au 8475, rue Saint-Jacques.

VILLE DE MIRABEL

VARI·été

Nº 6

Mardi 30 juillet
19 h

AU CENTRE CULTUREL DU DOMAINE-VERT NORD
17530, RUE JACQUES-CARTIER
SECTEUR DU DOMAINE-VERT NORD

Louise Fontaine et ses invités

HOMMAGE À **MICHAEL BUBLE** & **TONNY BENNETT**

Louise Fontaine et ses invités chantent la musique de Michael Buble et Tony Bennett. Un incontournable rythme avec des chansons connues comme «Feeling Good» et «It's a beautiful day» ainsi que le grand succès de Tonny Bennett «I left my heart in San Francisco». Beaucoup d'énergie et du plaisir !

GRATUIT

EN CAS DE PLUIE...
Le spectacle se tiendra à l'intérieur du centre culturel du Domaine-Vert Nord, situé au 17530, rue Jacques-Cartier.

VILLE DE MIRABEL

VARI·été

Nº 7

Mardi 6 août
19 h

AU COMPLEXE DU VAL-D'ESPOIR
17700, RUE DU VAL-D'ESPOIR
SECTEUR DE SAINT-JANVIER

MATHIEU PROVENÇAL

Première partie : **LÉILA SOUCY**

GRATUIT

Auteur-compositeur-interprète, **Mathieu Provençal** a tout un bagage derrière lui. Ayant participé à la Voix en 2014, Mathieu Provençal est un artiste polyvalent énergique. Fort de ses expériences avec plusieurs grands artistes tels que Richard Séguin, Robert Charlebois, Éric Lapointe, Martin Deschamps et Marie-Mai, l'auteur-compositeur-interprète nous invite à découvrir son univers à travers ses compositions telles qu'Un grand voyage, Le sablier, Ton Refrain. Son style unique vous en mettra plein les oreilles !

EN CAS DE PLUIE...
Le spectacle se tiendra à l'intérieur du centre culturel du complexe du Val-d'Espoir, au 17700, rue du Val-d'Espoir.

VILLE DE MIRABEL

VARI·été

Nº 8

Mardi 13 août
19 h

AU CENTRE CULTUREL PATRICK-LEPAGE
9950, BOUL. DE SAINT-CANUT
SECTEUR DE SAINT-CANUT

The Vinyls

GRATUIT

The Vinyls, ça ressemble au son unique que l'on entend lorsque l'on dépose l'aiguille sur un microsillon. C'est un moment à la fois vintage et actuel, avec une audace toute contemporaine. The Vinyls, c'est trois gars dont les voix autant que les instruments possèdent toute la richesse nécessaire pour évoquer les plus somptueux moments de la musique des années '60, '70, '80 en passant de la pop, au rock puis au R&B. Un groupe coloré qui vous fera vivre des moments nostalgiques !

EN CAS DE PLUIE...
Le spectacle se tiendra à l'intérieur du centre culturel Patrick-Lepage, situé au 9950, boul. de Saint-Canut.

VILLE DE MIRABEL

VARI·été

Nº 9

Mardi 20 août
19 h

AU CENTRE CULTUREL HONORIUS-LAFOND
4305, RUE LALANDE
SECTEUR DE SAINT-HERMAS

Billy Country band

GRATUIT

Six artistes dynamiques, les meilleurs succès country et des chapeaux de cowboy, voilà les ingrédients gagnants du **Billy Country Band** qui vous garantissent une soirée haute en couleurs ! Le Billy Country Band vous propose un spectacle country, avec quelques airs tirés du rock'n roll, du blues et du motown. Leur énergie contagieuse saura vous faire chanter, danser, voire même crier un « Yeehaaa ! ».

EN CAS DE PLUIE...
Le spectacle se tiendra à l'intérieur du centre culturel Honorius-Lafond, situé au 4305, rue Lalande.

VILLE DE MIRABEL

Concours des VARI·été

Courez la chance de **GAGNER 3 PAIRES DE BILLETS DE SPECTACLE** pour la programmation automne 2019 de l'un des diffuseurs de la région.

REMPLISSEZ UN COUPON PAR SPECTACLE ET DÉPOSEZ-LE DANS LA BOÎTE DE CONCOURS À L'UN DES SPECTACLES DES VARI-ÉTÉ 2019 !

VARI·été Nº 1

Prénom : _____
Nom : _____
Tél. : _____
Courriel : _____

VARI·été Nº 2

Prénom : _____
Nom : _____
Tél. : _____
Courriel : _____

VARI·été Nº 3

Prénom : _____
Nom : _____
Tél. : _____
Courriel : _____

VARI·été Nº 4

Prénom : _____
Nom : _____
Tél. : _____
Courriel : _____

VARI·été Nº 5

Prénom : _____
Nom : _____
Tél. : _____
Courriel : _____

VARI·été Nº 6

Prénom : _____
Nom : _____
Tél. : _____
Courriel : _____

VARI·été Nº 7

Prénom : _____
Nom : _____
Tél. : _____
Courriel : _____

VARI·été Nº 8

Prénom : _____
Nom : _____
Tél. : _____
Courriel : _____

VARI·été Nº 9

Prénom : _____
Nom : _____
Tél. : _____
Courriel : _____

VARI • **été N° 1**

ÉGLANTINE ET LE CAPITAINE POMPADOU

Mardi 25 juin, 19 h

Au parc de la Montagne,
Secteur de Mirabel-en-Haut

VARI • **été N° 2**

LES CROCHES CHANTENT DASSIN ET SES COUSINS

Mardi 2 juillet, 19 h

Au centre culturel de Saint-Benoît,
Secteur de Saint-Benoît

VARI • **été N° 3**

ANNE-LUNE

Mardi 9 juillet, 19 h

Au parc des Champions,
Secteur du Domaine-Vert Sud

VARI • **été N° 4**

ANDRÉ THÉRIAULT ET ÉLOI AMESSE – CHANSONS DE RÉCOLTES

Mardi 16 juillet, 19 h

Au parc Lacombe,
Secteur de Sainte-Scholastique

VARI • **été N° 5**

SMOKIN'DE VILLE

Mardi 23 juillet, 19 h

Dans le stationnement du centre culturel Jean-Laurin,
Secteur de Saint-Augustin

VARI • **été N° 6**

LOUISE FONTAINE ET SES INVITÉS

Mardi 30 juillet, 19 h

Au centre culturel du Domaine-Vert Nord,
Secteur du Domaine-Vert Nord

VARI • **été N° 7**

MATHIEU PROVENÇAL

Mardi 6 août, 19 h

Au complexe du Val-d'Espoir,
Secteur de Saint-Janvier

VARI • **été N° 8**

THE VINYLS

Mardi 13 août, 19 h

Au centre culturel Patrick-Lepage,
Secteur de Saint-Canut

VARI • **été N° 9**

BILLY COUNTRY BAND

Mardi 20 août, 19 h

Au centre culturel Honorius-Lafond,
Secteur de Saint-Hermas

VARI • été

MOT DU MAIRE

En cette année où les Vari-Été en sont à leur dixième édition, je tiens à vous convier personnellement, en tant que maire de Mirabel, à profiter pleinement de ces événements rassembleurs et festifs, où performent des artistes de qualité et de divers horizons, pour votre plus grand plaisir !

Année après année, c'est en fait avec cœur que le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire de la Ville de Mirabel s'efforce d'égayer vos étés en vous offrant, tout à fait gratuitement, une programmation de spectacles diversifiés et colorés. Ces spectacles se veulent accessibles, beau temps, mauvais temps, de façon à répondre aux intérêts et aux goûts du plus grand nombre possible de d'entre vous. Que vous soyez jeunes ou moins jeunes, que vous y assistiez en famille, en couple, seul ou entre amis, le but recherché est de vous faire vivre des moments agréables et divertissants.

Puisque le concept même des Vari-Été repose sur une offre de spectacles sur l'ensemble du territoire mirabellois, y participer constitue également une occasion unique de découvrir ou de redécouvrir les nombreux secteurs de notre vaste municipalité, incluant certains moins fréquentés, que vous n'avez peut-être jamais eu la chance de visiter. Ainsi, nous espérons grandement nourrir votre sentiment d'appartenance à notre communauté, et vous permettre de créer des liens entre citoyens.

Nous vous attendons donc en très grand nombre à ces spectacles que nous avons choisis avec le plus grand soin, pour contribuer à ce que vous passiez un bel été, rempli de plaisir et de magie !

Soyons fiers d'être mirabellois et partageons ensemble cette fierté en assistant aux spectacles de Vari-Été !

Jean Bouchard,
Maire

VILLE DE MIRABEL

Conseils de saison

Pour obtenir une pelouse durable

Voici quelques conseils du Service de l'environnement pour avoir une belle pelouse en harmonie avec la préservation de votre environnement.

Changez et aiguisez la lame de votre tondeuse

Pour éviter d'abîmer l'herbe et de brunir la tête des brins, il est recommandé de changer la lame de votre tondeuse pour une lame déchiqueteuse. De plus, il est important de bien affûter la lame afin d'éviter d'arracher l'herbe à la racine ou encore que des morceaux de métal se détachent, ce qui risquerait d'endommager votre tondeuse.

Laissez la longueur de votre pelouse entre 5 et 8 cm

En conservant entre 5 et 8 cm de hauteur, cela favorisera un enracinement plus vigoureux et plus profond en plus de retenir d'avantage l'humidité et de prévenir l'envahissement des mauvaises herbes. ATTENTION! La règlementation prévoit que sur tout terrain construit ou vacant situé en zone urbaine, la hauteur des herbes ne doit pas excéder 20 cm (8 po).

Ne coupez pas l'herbe humide

Lorsque vous coupez l'herbe humide cela provoque un engorgement de la tondeuse qui pourrait endommager celle-ci en plus d'être une source de corrosion pour la lame.

N'arrosez pas trop votre gazon

Votre gazon n'a besoin que de 2 à 3 cm d'eau par semaine. Dans le doute, déposez des contenants à divers endroits sur votre terrain afin de mesurer la quantité d'eau tombée.

Évitez d'arroser la pelouse jaune et de la couper en période sèche

La pelouse est en période de dormance. Elle reverdira à la prochaine pluie.

Pratiquez l'herbicyclage

Cette approche consiste à laisser au sol les rognures de gazon après la tonte. C'est un geste simple, rapide et écologique qui enrichit les pelouses en azote, en phosphate, en potassium et en eau, permettant ainsi d'obtenir une pelouse verte, plus attrayante et en santé. Il est interdit de jeter aux ordures les rognures de gazon, que ce soit dans le bac noir ou dans des sacs de plastique. Si vous devez disposer des rognures de gazon, placez-les dans les bacs bruns, dans des sacs en papier ou dans un contenant marqué d'un « V » pour résidus verts. Ne pas transformer vos bacs bleu et noir de la Ville en bac «V».

Réduisez les dommages causés par les vers blancs

En maintenant une pelouse dense et en santé grâce aux conseils précédents, ainsi que par le terreautage, l'aération et l'ensemencement, vous réduirez les dommages causés par les vers blancs. Évitez les éclairages trop puissants sur votre terrain, car la lumière attire les hannetons. Finalement, tolérez la présence d'animaux et d'oiseaux, car ils se nourrissent de vers blancs.

Dans le cas d'une infestation sévère, vous pouvez recourir à un traitement biologique par des nématodes.

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez communiquer avec le Service de l'environnement, au 450 475-2006 ou par courriel au : infoenvironnement@ville.mirabel.qc.ca

Calendrier des événements

RÉUNION MENSUELLE

Le Cercle de Fermières de Saint-Janvier organise sa réunion mensuelle qui aura lieu le 11 juin. Lors de la soirée, le Cercle procèdera à l'élection des nouveaux membres du conseil d'administration local. Le Cercle des Fermières de Saint-Janvier profite de l'occasion pour inviter les nouvelles membres à rejoindre le groupe. Le coût pour la carte de membre annuelle est de 30 $.

Date : mardi 11 juin, à 19 h

Lieu : centre culturel Joseph-Savard, secteur de Saint-Janvier

Renseignements : Jeanne Garand, au 450 435-6799
mcgrathjeanne@videotron.ca

COLLECTE DE SANG

Le Cercle de Fermières de Saint-Janvier organise une collecte de sang le 18 juin, de 13 h 30 à 19 h 30, au centre culturel du complexe du Val-d'Espoir dans le secteur de Saint-Janvier. Venez faire la différence !

Date : mardi 18 juin, de 13 h 30 à 19 h 30

Lieu : centre culturel du complexe du Val-d'Espoir, secteur de Saint-Janvier

Renseignements : Jeanne Garand, au 450 435-6799
mcgrathjeanne@videotron.ca

HORAIRES D'ÉTÉ

Du 17 juin au la fête du travail

Bibliothèque – secteur de Saint-Janvier
17710, rue du Val-d'Espoir · 450 475-2011

Lundi	10 h à 20 h
Mardi	10 h à 20 h
Mercredi	10 h à 20 h
Jeudi	10 h à 20 h
Vendredi	10 h à 20 h
Samedi	10 h à 16 h 30

Bibliothèque – secteur de Saint-Augustin
15005, rue des Saules · 450 475-6558

Lundi	10 h à 20 h
Mardi	10 h à 20 h
Mercredi	10 h à 20 h
Jeudi	10 h à 20 h
Vendredi	10 h à 17 h 30
Samedi	10 h à 16 h 30

Bibliothèque – secteur de Saint-Canut
9950, boul. de Saint-Canut · 450 436-7816

Lundi	10 h à 20 h
Mardi	13 h à 20 h
Mercredi	13 h à 20 h
Jeudi	13 h à 20 h
Samedi	10 h à 16 h 30

Bibliothèque – secteur du Domaine-Vert Nord
17530, rue Jacques Cartier · 450 475-2059

Lundi	16 h à 20 h
Mardi	16 h à 20 h
Mercredi	13 h à 20 h
Jeudi	16 h à 20 h
Samedi	13 h à 16 h 30
Dimanche	13 h à 16 h 30

Bibliothèque – secteur de Saint-Benoît
9020, rue Dumouchel · 450 475-2073

Mardi	10 h à 12 h et 13 h à 17 h
Mercredi	13 h à 17 h et 18 h à 20 h
Jeudi	13 h à 17 h et 18 h à 20 h

Bibliothèque – secteur de Saint-Hermas
4261, rue Lalande · 450 475-2058

Jeudi	13 h à 17 h et 18 h à 20 h

Bibliothèque – secteur de Sainte-Scholastique
9975, rue Saint-Vincent · 450 475-2057

Lundi	13 h à 20 h
Mercredi	16 h à 20 h
Samedi	13 h à 16 h 30

Été 2019

BIBLIOTHÈQUE DE MIRABEL

— www.ville.mirabel.qc.ca/biblio —

RÉOUVERTURE

SAMEDI 15 JUIN

BIBLIOTHÈQUE
SECTEUR DE SAINT-AUGUSTIN

À DÉCOUVRIR!

NOUVEL AMÉNAGEMENT

COIN LEGO

SAVIEZ-VOUS QUE...

BIBLIOTHÈQUE DE MIRABEL

Des exemplaires supplémentaires de livres best-sellers
sont achetés pour cette collection?

Exemplaire non-réservable
Premier arrivé, premier servi!

Pour chacun des titres de cette collection, la bibliothèque possède également un ou des exemplaires en collection régulière pouvant être réservés.

Explorez la nature...
en quatre temps !

www.boisdebelleriviere.com

Parc régional éducatif Bois de Belle-Rivière

Club de lecture estival

Du 26 juin au 24 août

Gratuit

Inscription à compter du 26 juin
et pendant toute la durée du club

Chaque membre reçoit une trousse de lecture

Plus de 110 prix à gagner

LIVRES

JEUX

VÉLO

LAISSEZ-PASSER

SORTIES FAMILIALES

LISTE DES PRIX À GAGNER
HORAIRE DES ACTIVITÉS
PRÉSENTATION VIDÉO

WWW.VILLE.MIRABEL.QC.CA/BIBLIO

Activités à chaque semaine

11 juillet

Mammifères | Les 5 sens

Oiseaux de proie

7 août

UQROP

Grand spectacle

Réservé aux membres du club de lecture et leur famille

BILL BESTIOLE

Lundi 26 août

www.billbestiole.com

Trousse adaptée pour les enfants à besoins particuliers

BIBLIOTHÈQUE DE MIRABEL

CLUB OPTIMISTE ST-JANVIER, MIRABEL INC.

LIBRAIRIE CARCAJOU

OFFRES D'EMPLOI - 12 juin 2019

Policier

Service : Police
Domaine d'emploi : Police
Statut : Employé temporaire
Nombre de poste : 4
Numéro de concours : J0619-0071
Date d'affichage : Le 6 juin 2019
Date de fin d'affichage : Le 19 juin 2019

Nature du travail :

La Ville de Mirabel requiert les services de personnes dynamiques pour remplir le poste de policier à titre d'employé temporaire au Service de police.

Exigences :

- détenir un diplôme d'études collégiales (DEC) en techniques policières;
- être gradué de l'École nationale de police du Québec;
- être titulaire d'un permis de conduire valide qui ne comporte aucune restriction pour la classe 4a;
- répondre à l'article 115 de la Loi sur la police.

Conditions de travail :

Le salaire et les avantages sociaux sont établis selon les dispositions de la convention collective en vigueur.

Préposé à l'horticulture, aux travaux publics et journalier (remplacement) - 2e affichage

Service : Équipement et travaux publics
Domaine d'emploi : Horticulture
Statut : Personne salariée remplaçante
Nombre de poste : 1
Numéro de concours : J0519-1065
Date d'affichage : Le 31 mai 2019
Date de fin d'affichage : Le 19 juin 2019

Nature du travail :

La Ville de Mirabel est à la recherche d'une personne dynamique pour agir à titre de préposé à l'horticulture, aux travaux publics et journalier, personne salariée remplaçante, au Service de l'équipement et des travaux publics. Il s'agit d'un travail saisonnier débutant en avril et se terminant en novembre. Nous cherchons à combler cette fonction pour la saison 2019 et une partie de la saison 2020.

Relevant du contremaître du Service, le préposé à l'horticulture, aux travaux publics et journalier:

- exécute tous les travaux relatifs à l'entretien des massifs floraux et ornementaux ;
- procède à la plantation des fleurs, haies, arbres et arbustes et certains travaux d'aménagement ;
- entretien et taille les arbres et arbustes ;
- accomplit toute autre tâche reliée à sa fonction ou demandée par la direction.

Exigences :

- diplôme d'études professionnelles (DEP) en horticulture ou arboriculture ;
- posséder au minimum une année d'expérience pertinente ;
- détenir un permis de conduire de classe 5 valide, un permis de conduire de classe 3 est considéré comme un atout ;
- attestation pour le cours de santé et sécurité générale sur les chantiers de construction est considérée comme un atout ;
- bonnes habiletés dans les travaux manuels.

Conditions de travail :

Le salaire et les avantages sociaux sont établis selon les dispositions de la convention collective en vigueur.

Préposés aux parcs

Service : Des loisirs, de la culture et de la vie communautaire
Domaine d'emploi : Loisirs, culture et vie communautaire
Statut : Personne salariée non-syndiquée
Nombre de poste : 3
Numéro de concours : J0619-0036
Date d'affichage : Le 4 juin 2019
Date de fin d'affichage : Le 19 juin 2019

Nature du travail :

La Ville de Mirabel requiert les services d'étudiants dynamiques pour combler des postes de préposés aux parcs pour la saison estivale 2019 au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.

Relevant de la coordonnatrice - plateaux sportifs extérieurs et soutien aux événements, le titulaire:

- s'occupe de l'entretien des parcs;
- fait l'entretien ménager de plusieurs chalets de parc;
- effectue la surveillance des parcs;
- répond aux questions des citoyens;
- effectue toute autre tâche reliée à sa fonction ou demandée par la direction.

Un des postes est pour effectuer la tournée des parcs sur l'ensemble du territoire de la Ville de Mirabel de fin de semaine seulement pour environ 16 heures/semaine.

Exigences :

- être âgé de 16 ans ou plus;
- être étudiant dans un établissement scolaire et avoir l'intention de retourner aux études à l'automne 2019;
- posséder un permis de conduire de classe 5 valide;
- faire preuve d'autonomie et être à l'aise avec le public;
- être disponible pour travailler selon un horaire variable de jour, de soir, de fin de semaine et lors des congés fériés pour la période des vacances scolaires estivales 2019 pour environ 30 heures de travail par semaine;
- être disponible pour travailler selon un horaire variable de soir, de fin de semaine et lors des congés fériés pour le mois de septembre 2019 ainsi que pour la période hivernale pour environ 18 heures de travail par semaine;
- être disponible, pour le poste de fin de semaine seulement, pour travailler selon un horaire de fin de semaine pour la période des vacances scolaires estivales 2019 ainsi que pour les mois de septembre et octobre 2019.

Horaire de travail :

À l'exception du poste de fin de semaine seulement, les quarts de travail sont de midi à 21h30.

Conditions de travail :

Le taux horaire versé est le salaire minimum en vigueur plus 1,00$. Les conditions de travail sont celles prévues par la Loi sur les normes du travail.

Dessinateur - Remplacement (2e affichage)

Service : Génie
Domaine d'emploi : Génie / Dessin / Surveillance de travaux
Statut : Personne salariée remplaçante
Nombre de poste : 1
Numéro de concours : J0519-0959
Date d'affichage : Le 31 mai 2019
Date de fin d'affichage : Le 19 juin 2019

Nature du travail :

La Ville de Mirabel requiert les services d'une personne salariée remplaçante pour effectuer un remplacement à temps plein à titre de dessinateur au Service du génie. Le remplacement est prévu pour une période déterminée, soit celle correspondant au remplacement de la personne absente.

Sous la supervision du gestionnaire projets spéciaux, le dessinateur :

- réalise des plans de zonage, du schéma d'aménagement, des travaux d'asphaltage, d'aménagement des parcs, de prolongement d'infrastructures municipales, de réfection des ponts, d'avis de parution pour les journaux, etc.;
- numérise, enregistre et classe les divers plans (urbanisme, éclairage, services municipaux, etc…) en fonction de la gestion documentaire et du SIGM (Système informatique en gestion municipale) de la Ville;
- effectue la mise à jour des divers plans et diffusion à l'ensemble des services de la Ville;
- aide et assiste, au besoin, les autres employés du Service lors de la réalisation de relevés d'arpentage;
- accomplit toute autre tâche reliée à sa fonction ou demandée par la direction.

Exigences :

- diplôme d'études professionnelles (DEP) dans un domaine relié au dessin sur AutoCAD;
- posséder deux (2) années d'expérience pertinente en dessin de génie civil;
- connaissance et utilisation approfondies du logiciel de dessin AutoCAD version 2018 et Photoshop;
- aptitudes et connaissances en relevés d'arpentage;
- connaissances du logiciel de dessin AutoCAD Civil 3D version 2018 et en géomatique seront considérées comme des atouts;
- aptitude à travailler en équipe et bonne collaboration avec les divers services municipaux.

Conditions de travail :

Le salaire et les avantages sociaux sont établis selon les dispositions de la convention collective en vigueur.

Technicien en loisirs et vie communautaire

Service : Des loisirs, de la culture et de la vie communautaire
Domaine d'emploi : Loisirs, culture et vie communautaire
Statut : Personne salariée remplaçante
Nombre de poste : 1
Numéro de concours : J0519-1001
Date d'affichage : Le 6 juin 2019
Date de fin d'affichage : Le 19 juin 2019

Nature du travail :

La Ville de Mirabel requiert les services d'une personne dynamique pour combler le poste de technicien en loisirs et vie communautaire à titre de personne salariée remplaçante au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire pour une durée d'environ douze mois.

Relevant de la chef de division - socioculturel et vie communautaire, le titulaire du poste :

- assure tout le soutien et le support technique nécessaire aux organismes et aux comités de bénévoles, plus particulièrement assiste aux réunions, vérifie leur saine gestion, les accompagne concernant les demandes d'aide financière ainsi que pour la tenue de livre, …);
- participe activement au recrutement des bénévoles dans les organismes;
- agit à titre de personne ressource pour les citoyens;
- élabore des stratégies de communication et de promotion afin d'augmenter la visibilité et la participation aux événements des divers organismes et en effectue l'évaluation post-mortem;
- rédige différents rapports (procès-verbaux, bilans, …);
- participe à la prise d'inscription lors des périodes d'inscriptions;
- aide les autres membres de l'équipe pour les dossiers en cours (camps de jour, programmation, développement de la culture, ...);
- accomplit toute autre tâche reliée à sa fonction ou demandée par la direction.

Exigences :

- posséder un diplôme d'études collégiales (DEC) en techniques d'intervention en loisir ou toute autre formation jugée équivalente;
- posséder au minimum une (1) année d'expérience pertinente;
- entregent, autonomie, bon esprit d'analyse, capacité de travailler en équipe et très bonnes habiletés de communication orale et écrite;
- bonne qualité du français écrit;
- avoir une très bonne connaissance des outils informatiques dont le logiciel Excel;
- avoir des connaissances de base en gestion budgétaire;
- posséder un permis de conduire de classe 5 valide;
- connaître le logiciel SportPlus est un atout;
- être prêt à travailler sur des horaires variables incluant les jours, les soirs et les fins de semaines.

Horaire de travail :

Les heures de travail sont de trente-cinq (35) heures par semaine réparties du dimanche au samedi inclusivement, incluant deux (2) jours de congé consécutifs par semaine. L'horaire varie de façon à inclure un horaire de jour, de soir et/ou de fin de semaine, selon les besoins du Service.

Conditions de travail :

Le salaire et les avantages sociaux sont établis selon les dispositions de la convention collective en vigueur.

Toutes les demandes d'emploi doivent être soumises au www.ville.mirabel.qc.ca sous l'onglet Emplois.

Veuillez noter que le genre masculin est utilisé dans l'unique but d'en alléger la lecture. Nous ne communiquerons qu'avec les candidats retenus en entrevue.

Les postes sont affichés pour une période de sept jours à partir de cette édition à moins d'avis contraire.

APPEL D'OFFRE - 12 juin 2019

Service de l'environnement

Service de levée et de transport des conteneurs de matières recyclables

X4 111 U3 N04195 - appel d'offres nº 2019-051

La Ville de Mirabel désire recevoir des offres de prix pour le service de levée et de transport des conteneurs de matières recyclables.

Les documents d'appel d'offres sont disponibles sur le site web du système électronique d'appels d'offres en ligne (www.seao.ca). La Ville de Mirabel n'est pas responsable de la distribution des documents d'appels d'offres par le SÉAO et il est de la responsabilité des soumissionnaires de s'assurer qu'ils détiennent tous leurs documents avant de déposer leur soumission.

Seules les soumissions présentées sur les documents de soumission seront acceptées.

Les enveloppes de soumission devront être adressées au Service du greffe et reçues **au plus tard le 25 juin 2019, à 11 heures** (heure de l'horodateur de la réception de l'hôtel de ville de Mirabel), au 14 111, rue Saint-Jean, Mirabel (Québec) J7J 1Y3.

Pour toute plainte à formuler dans le cadre de cet appel d'offres, veuillez transmettre votre plainte par voie électronique au responsable désigné, soit la greffière à soumissionsplaintes@ville.mirabel.qc.ca au plus tard le 11 juin 2019 à 11 heures, sur le formulaire déterminé par l'Autorité des marchés publics disponible sur le site internet de la Ville.

La Ville de Mirabel ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues. De plus, elle se réserve le droit d'accepter une soumission en tout ou en partie.

Pour toute demande de renseignements supplémentaires, veuillez communiquer avec le soussigné.

Le directeur du Service de l'environnement

Jérôme Duguay, B.Sc., M.Sc.

AVIS PUBLICS - 12 juin 2019

ENTRÉE EN VIGUEUR
Règlement numéro 2317

Avis est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 27 mai 2019, le conseil municipal de la Ville de Mirabel a adopté le règlement numéro 2317 modifiant les règlements numéros 1539, 1737, 1915 et 2091 Établissant des programmes d'aide sous forme de crédit de taxes foncières afin que l'aide financière ne soit pas tributaire d'une demande d'aide soumise par le propriétaire, mais qu'elle soit considérée par le Service de la trésorerie si toutes les conditions sont respectées.

Avis est aussi donné que ce règlement est déposé au bureau du greffe à l'hôtel de ville, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures de bureau en vigueur selon l'horaire d'été, soit :

lundi et mardi de : 8 h 30 à 12 h et 13 h à 17 h

mercredi et jeudi de : 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30

vendredi de : 8 h 30 à 12 h.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

Donné à Mirabel, ce 5 juin 2019

La greffière,

Suzanne Mireault, avocate

ENTRÉE EN VIGUEUR
Règlement numéro 2318

Avis est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 27 mai 2019, le conseil municipal de la Ville de Mirabel a adopté le règlement numéro 2318 sur la délégation de pouvoirs concernant le dirigeant d'un organisme public en vertu de la Loi sur l'Autorité des marchés publics.

Avis est aussi donné que ce règlement est déposé au bureau du greffe à l'hôtel de ville, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures de bureau en vigueur selon l'horaire d'été, soit :

lundi et mardi de : 8 h 30 à 12 h et 13 h à 17 h

mercredi et jeudi de : 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30

vendredi de : 8 h 30 à 12 h.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

Donné à Mirabel, ce 5 juin 2019

La greffière,

Suzanne Mireault, avocate

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

Avis est par les présentes donné par la soussignée greffière que lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mirabel qui aura lieu le 8 juillet 2019 à 19 h 30, à l'hôtel de ville de Mirabel, 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, le conseil municipal prendra en considération les demandes de dérogation mineure suivantes :

Lot 1 689 862 (11974-11976, chemin de la Rivière-du-Nord) secteur de Mirabel-en-Haut, (résolution CCU numéro 54-05-2019)

Demande numéro 2019-031, formulée le 23 avril 2019, par « Jérémie Chevrier », ayant pour effet de permettre la création d'un lot (6 315 433) ayant une largeur de 31,12 mètres, alors que le règlement de lotissement U-2301 exige une largeur minimale de 45 mètres pour un lot non riverain et non desservi.

Lot 1 689 862 (11974-11976, chemin de la Rivière-du-Nord) secteur de Mirabel-en-Haut, (résolution CCU numéro 55-05-2019)

Demande numéro 2019-032, formulée le 23 avril 2019, par « Jérémie Chevrier », ayant pour effet de permettre la création d'un lot (6 315 432) ayant une largeur de 29,11 mètres, alors que le règlement de lotissement U-2301 exige une largeur minimale de 45 mètres pour un lot non riverain et non desservi.

Tout intéressé pourra, lors de ladite séance, se faire entendre par le conseil municipal avant qu'il ne prenne sa décision sur ces demandes.

Donné à Mirabel, ce 5 juin 2019

La greffière,

Suzanne Mireault, avocate

AVIS PUBLICS - 12 juin 2019

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

Avis est par les présentes donné par la soussignée greffière que lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mirabel qui aura lieu le 8 juillet 2019, à 19 h 30, à l'hôtel de ville de Mirabel, 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, le conseil municipal prendra en considération la demande de dérogation mineure suivante :

Lot 1 555 695 (rue Saint-Étienne) secteur de Saint-Benoît, (résolution CCU numéro 51-05-2019)

Demande numéro 2019-029, formulée le 15 avril 2019, par « Guy Paquin », ayant pour effet de permettre :

- la construction d'un bâtiment résidentiel, de type bifamilial ayant une marge latérale droite de 1,90 mètre, alors que le règlement de zonage U-2300 exige une marge latérale minimale de 2 mètres;
- la construction d'un bâtiment résidentiel, de type bifamilial ayant une marge latérale gauche de 1,94 mètre, alors que le règlement de zonage U-2300 exige une marge latérale minimale de 4 mètres;
- la construction d'un bâtiment résidentiel, de type bifamilial ayant un total minimal des deux marges latérales de 3,84 mètres, alors que le règlement de zonage U-2300 exige un total minimal des deux marges de 6 mètres,

le tout tel qu'il appert au plan projet d'implantation, minute 5 700, fait par l'arpenteur-géomètre Pierre-Simon Madore, daté du 4 avril 2019.

Tout intéressé pourra, lors de ladite séance, se faire entendre par le conseil municipal avant qu'il ne prenne sa décision sur cette demande.

Donné à Mirabel, ce 5 juin 2019

La greffière adjointe,

Karell Langevin, avocate

RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 2316

AUX PERSONNES HABILES À VOTER ayant le droit d'être inscrites le 27 mai 2019 sur la liste référendaire de l'ensemble de la ville.

Avis est donné que lors d'une séance ordinaire tenue le 27 mai 2019, le conseil municipal de la Ville de Mirabel a adopté le règlement suivant :

Règlement numéro 2316

Autorisant la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance pour des travaux de construction d'un entrepôt au garage municipal ainsi que des branchements de services d'aqueduc et d'égout sanitaire et de pavage et autres travaux requis à l'ajout de l'entrepôt, le tout dans le secteur de Saint-Augustin, décrétant lesdits travaux et autorisant également une dépense et un emprunt à ces fins.

Le présent règlement prévoit une dépense de 1 679 000 $ et un emprunt de 1 679 000 $.

Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de l'ensemble de la ville peuvent demander que ce règlement fasse l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leur nom, adresse et qualité et en apposant leur signature dans un registre ouvert à cette fin.

Toute personne habile à voter doit OBLIGATOIREMENT s'identifier auprès de la greffière, ou son représentant, malgré toute disposition inconciliable, par une des pièces d'identité suivantes, en vertu de l'article 215 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités :

- **sa carte d'assurance maladie délivrée par la régie de l'assurance maladie du Québec ;**
- **son permis de conduire ou son permis probatoire délivrés sur support plastique par la Société de l'assurance automobile du Québec ;**
- **son passeport canadien.**

Ce registre sera accessible de 9 h à 19 h, les 20, 21, 25,26 et 27 juin 2019, au bureau du greffe situé à l'Hôtel de Ville de Mirabel, au 14111, rue Saint-Jean, secteur Sainte-Monique, Mirabel.

Le nombre requis de demandes pour que ce règlement fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de trois mille neuf cent trois (3 903). Si ce nombre n'est pas atteint, ce règlement sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

Le résultat de la procédure d'enregistrement sera annoncé à 19 h ou aussitôt que possible après cette heure, à la même date et au même endroit.

Le règlement peut être consulté à l'hôtel de ville, aux heures habituelles de bureau, soit du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et pendant les heures d'enregistrement.

CONDITIONS POUR ÊTRE UNE PERSONNE HABILE À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITE SUR LA LISTE RÉFÉRENDAIRE DE L'ENSEMBLE DE LA VILLE :

PERSONNE HABILE À VOTER :

1) Toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes le 27 mai 2019;

- Être domiciliée dans la ville et être domiciliée au Québec depuis au moins 6 mois.

2) Tout propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes le 27 mai 2019 :

- Être propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un établissement d'entreprise situé dans la ville depuis au moins 12 mois.

3) Tout copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes le 27 mai 2019 :

- Être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise dans la ville depuis au moins 12 mois;
- Être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou cooccupants depuis au moins 12 mois comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire, le cas échéant. Cette procuration doit être produite avant ou lors de la signature du registre.

Dans le cas d'une personne physique, il faut qu'elle soit majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

Dans le cas d'une personne morale, il faut :

- avoir désigné parmi ses membres, administrateurs ou employés, par résolution, une personne qui le 27 mai 2019 est majeure, de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est pas frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la loi;
- avoir produit avant ou lors de la signature du registre une résolution désignant la personne autorisée à signer le registre et à être inscrite sur la liste référendaire, le cas échéant.

Sauf dans le cas d'une personne désignée à titre de représentant d'une personne morale, nul ne peut être considéré comme personne intéressée à plus d'un titre conformément à l'article 531 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Donné à Mirabel, ce 5 juin 2019

La greffière,

Suzanne Mireault, avocate

AVIS PUBLICS - 12 juin 2019

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NO PU-2320

(secteur de Saint-Canut)

Avis aux personnes intéressées par un projet de règlement de zonage

QUE le conseil municipal, lors d'une séance tenue le 27 mai 2019 a adopté le projet de règlement numéro PU-2320 modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de la Ville de Mirabel de façon à :

- agrandir la zone H 5-74 à même une partie de la zone H 5-27, dans le secteur de Saint-Canut et permettre les habitations trifamiliales contiguës dans ladite zone;
- créer la zone H 5-85 et ses dispositions spécifiques à même une partie de la zone H 5-10 et de la zone C 5-11, dans le secteur de Saint-Canut et d'y permettre les habitations unifamiliales jumelées et contigües.

QUE le principal objet du projet de règlement numéro PU-2320 est bien décrit dans le titre.

QUE la zone se situe dans le secteur de Saint-Canut, tel qu'illustré aux plans ci-dessous :

QUE la description et l'illustration de la zone, ainsi que le projet de règlement peuvent être consultés au bureau du greffe, à l'hôtel de ville de Mirabel, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, pendant les heures de bureau en vigueur, soit du lundi et mardi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 17 h, mercredi et jeudi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 9 h à 12 h et une copie peut être obtenue, sans frais, par toute personne qui en fait la demande au Service du greffe. De plus, le présent avis public peut également être consulté sur le site Internet de la Ville, où les plans peuvent y être agrandis.

QUE ce projet de règlement sera soumis à une consultation lors d'une assemblée publique qui sera tenue par le conseil municipal le mardi 25 juin 2019, à 19 h 30 au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel.

QU'au cours de cette assemblée publique, le maire expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

QUE ce projet contient une ou des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Donné à Mirabel, ce 5 juin 2019

La greffière,

Suzanne Mireault, avocate

ON LA VIE !

DIMANCHE 23 JUIN, AU CENTRE CULTUREL PATRICK-LEPAGE

La Fête nationale du Québec

ORGANISÉE PAR LE CLUB OPTIMISTE DE SAINT-CANUT

- **Dès 13 h**
  Expo-Vente du Cercle de Fermières de Saint-Canut
- **Dès 14 h**
  Jeux gonflables
- **19 h 15**
  Hommage au drapeau et discours patriotique
- **19 h 30**
  Jonathan Desforges
- **20 h 30**
  Yann Armstrong
- **21 h 30**
  Les Respectables
- **23 h**
  Feux d'artifice

Centre culturel Patrick-Lepage, 9950 boul. de Saint-Canut, secteur de Saint-Canut.

La Fête nationale du Québec

UN MONDE DE TRADITIONS

Mouvement national des Québécoises et Québécois

La Fête nationale du Québec

Québec